



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 février 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité en date du 30 avril 2004, par laquelle ce dernier a établi le mandat de la Mission+----- des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et de la résolution 1608 (2005) du 22 juin 2005, par laquelle il a prorogé ce mandat jusqu'au 15 février 2006. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon rapport du 6 octobre 2005 (S/2005/631), expose certaines des tâches supplémentaires qui pourraient incomber à la Mission pendant la période postélectorale et propose que le mandat actuel de la Mission soit prorogé de six mois pour permettre une réévaluation de la situation lorsqu'un nouveau gouvernement haïtien aura pris ses fonctions ainsi que la formulation de recommandations relatives à la stratégie postélectorale de la MINUSTAH.

2. La Mission est restée sous la direction de mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés. Le général de corps d'armée José Elito Carvalho Siqueira (Brésil) a pris le commandement de la force après le décès prématuré du général de corps d'armée Urano Teixeira Da Matta Bacellar. Au 31 janvier, les effectifs militaires de la Mission s'élevaient à 7 519 hommes et les effectifs de police à 1 777.

II. Évolution de la situation politique

A. Processus électoral

3. Pendant la période considérée, les autorités haïtiennes et la MINUSTAH se sont employées avant tout à assurer l'organisation d'élections crédibles dans les délais fixés. Le Gouvernement de transition a toutefois indiqué que, pour des raisons techniques, le premier tour des élections, prévu le 8 janvier, devrait être reporté. Par décret, le Président par intérim, M. Boniface Alexandre, a établi le 7 janvier un nouveau calendrier électoral prévoyant que le premier et le second tours des élections nationales auraient lieu le 7 février et le 19 mars 2006 respectivement, que le nouveau président prêterait serment le 29 mars et que les élections municipales et locales se tiendraient le 30 avril. Le Premier Ministre, M. Gérard Latortue, avait annoncé précédemment que son gouvernement démissionnerait officiellement le 7 février, date prévue par la Constitution pour l'entrée en fonctions d'un nouveau



président, mais qu'il expédierait les affaires courantes jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement.

4. Ce report des élections, qui n'était que le dernier en date, a montré combien les préparatifs des élections continuaient d'être compliqués par la fragilité politique et technique du processus décisionnel en Haïti. D'autres difficultés survenues pendant le processus électoral tenaient aux différends provoqués par la création d'une « commission des nationalités », laquelle s'est prononcée contre plusieurs candidatures, dont celle de M. Dumarsais Siméus, candidat du parti politique « Tet Ansanm » à la présidence. Le 8 décembre, la Cour suprême, qui avait déjà fait savoir que la candidature de M. Siméus devait être retenue, a refusé de revenir sur cette décision comme le Conseil électoral provisoire le lui demandait. Le 9 décembre, le Président par intérim a mis à la retraite d'office cinq juges de la Cour suprême et en a nommé cinq autres. La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, s'est déclarée extrêmement préoccupée par cette décision, soulignant la nécessité de respecter pleinement le principe de la séparation des pouvoirs.

5. Pendant ce temps, les préparatifs techniques et logistiques ont progressé, avec le soutien de la MINUSTAH et de l'Organisation des États américains (OEA), mais ils ne sont pas encore achevés. Le processus d'inscription des électeurs, dans lequel l'OEA joue un rôle de premier plan, s'est terminé à la fin octobre, après que la date limite eut été reportée à plusieurs reprises pour faciliter l'inscription des personnes vivant dans des zones rurales éloignées ou dans des zones urbaines sensibles comme Cité Soleil. La MINUSTAH a aidé les autorités locales à planifier et à exécuter des tâches clefs, comme la distribution du matériel électoral et la planification de l'emplacement des bureaux de vote. Parallèlement, la Mission a fait campagne auprès des candidats pour qu'ils acceptent les résultats des futures élections et s'entendent sur des objectifs politiques fondamentaux qui pourraient être défendus par un nouveau gouvernement et un nouveau parlement, conformément au Code de conduite électoral qui a été signé le 14 juin et au Pacte de stabilité et de gouvernabilité du 27 septembre.

6. À la fin janvier plus des quatre cinquièmes des cartes d'identité nationale avaient été distribuées, la quasi-totalité des responsables des bureaux de vote recrutés et les scrutateurs désignés. Il restait encore à distribuer les dernières cartes d'identité nationale, à former les scrutateurs et à déplacer certains bureaux de vote, comme les partis politiques le demandaient. La tenue du premier tour de scrutin, le 7 février, est techniquement possible, mais elle exigera l'appui des autorités haïtiennes et de tous les acteurs politiques ainsi que la collaboration du Conseil électoral provisoire pour résoudre les problèmes techniques restants, veiller à ce que les agents électoraux continuent d'être payés et entretenir les bureaux de vote de façon à ce qu'aucun changement majeur n'y soit apporté. Les préparatifs des élections municipales et locales, qui sont plus complexes en raison du grand nombre de bureaux de vote à installer (quelque 9 000) et des difficultés que pose l'impression des bulletins de vote (pour environ 700 districts), ne sont pas encore achevés.

7. En dépit des difficultés pratiques et politiques, le processus électoral a contribué à susciter une vaste participation politique, comme je l'ai noté dans mon rapport précédent (S/2005/631, par. 15). Trente-trois candidats approuvés par le Conseil électoral provisoire participeront aux élections présidentielles, après des

semaines de controverse sur la recevabilité de la candidature à la présidence des personnes détenant la double nationalité; 1 409 candidats se présenteront aux élections législatives. Étant donné que 45 partis politiques, qui représentent des tendances politiques très diverses, et plus de 3,5 millions d'électeurs sont inscrits, les élections pourraient contribuer grandement à la reconstitution du tissu politique du pays.

8. Un nouvel engagement international sera indispensable dans les mois à venir pour assurer le succès des élections nationales, locales et municipales, qui peuvent contribuer à renforcer la démocratie, encourager les citoyens à participer à leur propre gouvernance et favoriser l'efficacité au moyen de la décentralisation.

9. La présence d'observateurs internationaux est d'autant plus importante pour la crédibilité des élections que certaines questions demeurent préoccupantes comme celles des liens pouvant exister entre partis politiques et groupes armés, de l'indépendance du personnel électoral et des problèmes techniques susceptibles d'entraver l'accès des électeurs aux bureaux de vote et de nuire à la transparence du scrutin et du dépouillement du vote. Plusieurs missions internationales d'observateurs se trouvent en Haïti et ont commencé leur travail d'observation, notamment celles organisées par l'intermédiaire de la Mission internationale pour la surveillance des élections en Haïti, groupement d'observateurs internationaux, l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) et l'Union européenne. La MINUSTAH demeure constamment en contact avec ces observateurs dans tout le pays au moyen de rencontres et de réunions d'information régulières et elle a accepté de fournir non seulement des informations mais aussi une aide logistique et en matière de sécurité en cas d'urgence, dans la mesure où ses ressources le lui permettent. Au début décembre, les observateurs de l'International Foundation for Electoral Systems s'étaient déployés dans les 10 provinces du pays.

10. En dépit de la générosité des donateurs, des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires pour mener à bien le processus électoral. Le fait que celui-ci est plus long que prévu, la nécessité de le mener à bien plus rapidement pour rattraper les retards et les contraintes techniques considérables rencontrées sur le terrain ont entraîné une hausse du budget initial, qui s'établit aujourd'hui à 73,2 millions de dollars des États-Unis pour les élections nationales, municipales et locales, soit 12,4 millions de plus que prévu. Les fonds mis à disposition à ce jour (59 millions de dollars) ne permettent de financer que l'organisation des élections nationales (présidentielles et législatives); des fonds supplémentaires seront donc nécessaires pour les élections municipales et locales.

B. Autres faits nouveaux

11. Le processus de dialogue national a progressé lentement même si les efforts des 12 membres de la Commission préparatoire ont permis l'entrée en fonctions d'un comité directeur de 30 membres le 8 décembre. Le processus de décentralisation n'a pas non plus beaucoup avancé dans la pratique, et les lois nécessaires pour définir les devoirs et les responsabilités des autorités locales et municipales sont encore en cours de discussion au niveau régional.

12. La MINUSTAH a appuyé les capacités haïtiennes de gouvernance, coopérant étroitement avec le Ministère de l'intérieur pour soutenir les institutions locales et encourager une coopération entre les citoyens et les autorités locales dans les zones

rurales. Elle a facilité l'élaboration et la mise en œuvre de projets locaux au moyen du mécanisme des projets à impact rapide, ce qui a beaucoup aidé à renforcer les relations avec les homologues haïtiens.

13. Pendant la période considérée, les autorités haïtiennes se sont employées à instaurer des conditions propres à permettre une meilleure gestion de la sécurité à la frontière, notamment en invitant le Président de la République dominicaine à se rendre en visite officielle en Haïti le 12 décembre. Celui-ci a rencontré le Président par intérim, M. Boniface Alexandre, et le Premier Ministre, M. Gérard Latortue, ainsi que d'autres membres du Gouvernement de transition. Cette rencontre a débouché sur un accord concernant la réactivation de la Commission conjointe Haïti-République dominicaine. Mais les désordres créés par des manifestations au cours de cette visite ont montré que les tensions étaient latentes.

C. Renforcement des processus démocratiques

14. La tenue des élections ne sera qu'une première étape du processus de transition politique et de renforcement des institutions démocratiques. Les responsables nouvellement élus hériteront d'institutions nationales et locales affaiblies, qui manquent de personnel qualifié et d'infrastructure administrative. Il sera donc essentiel que la MINUSTAH et la communauté internationale continuent de fournir un soutien matériel et de créer des capacités. Pendant cette période délicate, la Mission devra aussi aider directement les nouvelles autorités à asseoir leur légitimité et promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment en étant présente dans le pays tout entier et en continuant de soutenir de petits projets propres à renforcer la crédibilité des autorités. Il serait particulièrement utile que la MINUSTAH soit en mesure d'aider à la définition des politiques dans les domaines liés à son mandat.

15. Le bon fonctionnement des organes centraux et locaux, y compris le Parlement, nécessitera une assistance internationale. Celle-ci pourrait consister à former les nouveaux élus, ainsi que le personnel administratif et technique du Parlement, et à assurer un soutien matériel de base. Une fois les élections locales terminées, il faudra aider et appuyer quelque 4 500 agents de l'État aux niveaux local et municipal qui dirigeront les 140 communes et 586 sections communales du pays. En outre, l'affermissement de la démocratie exigera une assistance supplémentaire pour renforcer la capacité institutionnelle du Conseil électoral permanent. La création d'un registre d'état civil permanent pourrait permettre un processus continu d'inscription des citoyens pouvant exercer le droit de vote, qui s'appuierait sur l'important travail entrepris à ce jour en la matière. Un soutien bilatéral sera crucial dans tous ces domaines et devrait être étroitement coordonné avec les efforts de la MINUSTAH.

16. La reconstruction politique du pays est une tâche qui incombe aux autorités et au peuple haïtiens et qui devra se poursuivre sous leur direction. L'adoption d'une approche sans exclusive sera essentielle après les élections. De nouveaux progrès dans le processus de dialogue national permettraient à la société haïtienne de s'entendre sur les problèmes encore en suspens qui résultent des divisions et de la violence politiques passées, et pourraient contribuer à renforcer la légitimité du nouveau gouvernement. La nomination à la tête de ce processus de dialogue national de personnes représentatives de l'échiquier politique et d'une intégrité incontestable

aiderait à y associer de nouveau des éléments potentiellement violents. La MINUSTAH continuera de contribuer à cette tâche le cas échéant, notamment en apportant un appui en matière de communication, tout en développant ses propres activités d'information dans tout le pays.

III. Sécurité et état de droit

A. Sécurité et ordre public

17. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable dans la plus grande partie du pays, et l'on a constaté quelques progrès dans des quartiers de Port-au-Prince où des problèmes s'étaient posés précédemment, en particulier le district de Bel-Air. En revanche, la situation s'est sensiblement détériorée pendant le mois de décembre dans d'autres quartiers de la capitale, comme Cité Soleil et la route nationale 1 voisine, et les bandes sont restées actives dans certaines régions situées en dehors de la capitale, comme Artibonite et Ouanaminthe.

18. On a noté une hausse sensible du nombre d'enlèvements signalés pendant les derniers mois de 2005, même si le chiffre correspondant semble en baisse pour le début de 2006. Selon les chiffres établis par la MINUSTAH, 56 personnes ont été enlevées en septembre, 63 en octobre et 74 en novembre; 241 enlèvements ont été signalés en décembre. Deux conseillers de l'OEA figuraient au nombre des personnes enlevées, mais ils ont été libérés relativement vite. En province, le 10 octobre, un affrontement à Gonaïves qui a opposé pendant trois jours des bandes armées à la Police nationale haïtienne (PNH) a dégénéré en pillages et en incendies volontaires et causé la mort de deux personnes. Les frontières poreuses d'Haïti – terrestres et maritimes – ont continué de faciliter des agissements criminels comme le trafic d'armes illicites et le trafic de drogues.

19. La MINUSTAH a continué de jouer un rôle clef dans la sécurité et la stabilité du pays, en ayant recours aux renforts autorisés par la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité. La composante militaire de la MINUSTAH a atteint l'effectif maximum autorisé avec le déploiement d'un bataillon supplémentaire en octobre, suivi par le déploiement d'une compagnie en décembre. Quant à la composante de police, elle a, elle aussi, presque atteint son effectif maximum autorisé avec le déploiement d'une nouvelle unité de police constituée à la fin novembre. Six des huit unités de police constituées sont déployées à Port-au-Prince, les deux autres se trouvant à Gonaïves et au Cap Haïtien.

20. En coopération avec la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH a mené à bien plusieurs opérations qui ont permis de retrouver un certain nombre de personnes enlevées. Après avoir bouclé le quartier de Bel-Air, les soldats de la MINUSTAH ont arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs et les ont remises à la PNH. Pour l'essentiel, la vie a repris son cours normal dans le quartier, même si les activités humanitaires et de développement y demeurent limitées. La MINUSTAH a effectué un certain nombre d'opérations dans les districts de Pele et Cité militaire à Port-au-Prince où, en septembre, des gangs se sont attaqués, entre autres, à des patrouilles et des postes de contrôle de la Mission. Celle-ci renforce en outre sa présence militaire le long de la Route nationale 1 qui a été le théâtre de nombreux enlèvements.

21. Le processus d'inscription des électeurs a été mené à bien à Cité Soleil du 6 au 22 octobre, mais la situation demeure tendue et les gangs, que la population protège de gré ou de force, continuent de s'attaquer au personnel de la MINUSTAH. La plupart des soldats de la Mission déployés à Port-au-Prince suivent d'abord une formation spécifique qui vise à les familiariser avec ce type de situation, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas l'expérience d'opérations de sécurité en zone urbaine. En outre, la Mission continue de manquer d'informations tactiques propres à lui permettre d'identifier et d'arrêter les éléments criminels. Si la création de la Cellule d'analyse conjointe et le renforcement de la cellule d'opérations conjointe ont facilité ses opérations, la MINUSTAH continue de dépendre des informations fournies par la Police nationale haïtienne ou volontairement données, pour diverses raisons, par la population. Elle a besoin de matériel de génie militaire spécialisé pour ses opérations de sécurité à Cité Soleil.

22. Pour promouvoir réellement la stabilité à Cité Soleil, les opérations de sécurité doivent être assorties d'une aide humanitaire et au développement qui peut sensiblement améliorer la situation dans la zone et offrir des possibilités de progrès. Le personnel de la MINUSTAH s'est acquitté de diverses tâches humanitaires dans les limites de ses moyens, notamment en fournissant de l'eau, des vivres, des vêtements et des matériels scolaires, en nettoyant et en réparant les routes et en procédant à des évacuations médicales. Il faut cependant que la communauté internationale et ses partenaires fassent beaucoup plus pour renforcer la stabilité.

23. Les forces de maintien de la paix de la MINUSTAH paient très chers les efforts qu'elles font pour stabiliser la situation. Les postes de contrôle situés à Cité Soleil et aux alentours sont la cible de tirs de plus en plus nourris et coordonnés. Pendant la période à l'examen, une série d'attaques à Port-au-Prince, au voisinage de Cité Soleil, a fait cinq morts et un certain nombre de blessés parmi les forces militaires et de police de la Mission. En outre, deux soldats de la MINUSTAH ont été blessés dans une embuscade le 16 décembre à Plaisance, entre Cap Haïtien et Gonaïves. Cette attaque était la première dirigée contre le personnel de la Mission en dehors de Port-au-Prince depuis mars 2005.

24. À un moment où des troubles peuvent éclater à tout moment dans le pays et où la capacité de la Police nationale haïtienne reste des plus limitées, une assistance internationale importante demeure indispensable. Les effectifs actuels des forces militaires, des unités de police constituées et des forces de police, autorisés par la résolution 1608 (2005) du Conseil, semblent suffisants pour maintenir la sécurité à ce stade. Cependant, la stabilité pendant la période électorale pourrait être renforcée si l'un ou plusieurs États Membres annonçaient leur volonté de fournir des renforts à la MINUSTAH pendant cette période, comme je l'ai proposé dans mon rapport précédent (S/2005/631, par. 65). Une aide bilatérale serait également cruciale pour permettre aux responsables actuels et futurs du pays de lutter contre le débordement de drogue, qui peut compromettre gravement la stabilité et le développement du pays. De nouveaux efforts s'avéreront peut-être nécessaires pour renforcer le contrôle aux frontières, en mer et sur terre, et pour sensibiliser à la situation. La structure et la composition des forces de la MINUSTAH resteront à l'examen à la lumière de la situation sur le terrain et de l'évolution des facteurs de risque probables.

25. En dépit de la collaboration de plus en plus étroite qui s'est instaurée entre les responsables de la Police nationale haïtienne et de la MINUSTAH, les mécanismes

de coopération doivent absolument être renforcés pour éviter le risque d'activités non coordonnées. Pour ce faire, il faut des procédures plus précises articulées dans un arrangement juridique qui complète l'Accord sur le statut des forces. Ces procédures montreront que le commandement et le contrôle des mécanismes de sécurité international et haïtien demeurent séparés et distincts à tout moment et préciseront que mon Représentant spécial, après avoir consulté le cas échéant les autorités haïtiennes et en tenant compte de l'évolution de la PNH, déterminera les tâches à confier aux forces internationales et celles qui conviennent mieux aux capacités haïtiennes. Toute action de la Police nationale haïtienne doit être menée en coordination avec la MINUSTAH. Cet arrangement arrêtera aussi les modalités de la réforme de la PNH, qui sont décrites par la suite.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration

26. En dépit de quelques progrès réalisés précédemment dans la mise en place du cadre institutionnel du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les conditions nécessaires à un désarmement global ne sont toujours pas instaurées : la volonté de réconciliation nationale reste insuffisante, la réforme n'a guère progressé dans le secteur de la sécurité, le statut futur des anciens militaires n'est pas clair, la création d'emplois est limitée et un grand nombre d'armes sont encore en circulation. Avec la Commission nationale de désarmement, la MINUSTAH a contribué à la création de comités pour la diminution de la violence et le développement dans certains des districts les plus instables de Port-au-Prince, notamment à Bel-Air, puis mené des opérations de désarmement et de réinsertion lorsqu'elle le pouvait. Un premier groupe de 14 membres de gangs désarmés ont rejoint le Centre d'orientation pour la réintégration le 11 novembre, suivi par un groupe de 18 autres à la mi-décembre.

27. Un premier groupe de 15 anciens militaires s'est officiellement joint au processus de désarmement le 20 octobre. Pendant la période considérée, le Bureau de gestion des militaires démobilisés, qui verse une indemnité aux anciens militaires, a commencé à effectuer le deuxième des trois versements prévus.

28. Les modalités des négociations avec les groupes armés et la définition des critères à remplir par leurs membres pour bénéficier du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été établies en collaboration avec la Commission nationale de désarmement et présentées au Conseil supérieur de la Police nationale. La réintégration des membres des groupes armés pourrait être encouragée par des solutions autres que judiciaires, notamment des mécanismes de réconciliation nationale comme des formes limitées d'amnistie. Dans l'intervalle, la Mission veille avec le Gouvernement de transition à ce que les participants au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne soient pas poursuivis pour possession illégale des armes remises, sauf s'ils sont impliqués dans un crime précis.

C. Réforme et restructuration de la Police nationale haïtienne

29. Des insuffisances professionnelles, techniques et logistiques ont continué de nuire à l'efficacité de la Police nationale haïtienne et de limiter la confiance de la population. Si des progrès sensibles ont été accomplis grâce au Directeur général de

la Police, Mario Andrésol, il reste en Haïti des éléments qui ne sont pas pleinement favorables à la réforme de la police. La réaction à l'arrestation, le 4 novembre, de deux responsables de la PNH qui auraient fait obstruction à l'enquête menée sur les exécutions qui ont eu lieu à Martissant le 20 août (S/2005/631, par. 36) montre bien la résistance que les mesures de réforme peuvent provoquer. Une série de petites manifestations ont été organisées contre le Directeur général de la Police nationale haïtienne et des slogans ont été peints au pistolet sur plusieurs véhicules de la MINUSTAH. La Mission et le Groupe restreint ont publié un communiqué commun à Port-au-Prince dans lequel ils réaffirmaient leur attachement à la réforme de la PNH et exprimaient leur appui à l'action menée par M. Andrésol, notamment pour enquêter promptement sur l'incident de Martissant.

30. Plusieurs organes conjoints ont été créés, dont un comité directeur coprésidé par le Commissaire de police de la MINUSTAH et le Directeur général de la Police nationale haïtienne, qui sera chargé de suivre le progrès des réformes et de coordonner les demandes de fonds adressées aux donateurs. Des équipes de planification conjointes MINUSTAH-PNH ont également été créées pour définir les domaines où une action en faveur du développement devait être menée, coordonner et orienter les initiatives de développement et en promouvoir la mise en œuvre. Un projet modèle de commissariat de police a été élaboré en vue d'établir une présence policière dans les zones délaissées et de rénover et d'équiper les commissariats de police dans tout le pays. Dans le cadre de ce projet, des conseillers techniques ont été déployés par la Mission et la PNH dans 50 grands commissariats de police du pays.

31. Ces initiatives seront intégrées dans un plan de réforme de la Police nationale haïtienne, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1608 (2005). Diverses évaluations ont été effectuées, mais il n'a pas encore été approuvé de document précisant les effectifs prévus pour la nouvelle force, les critères à retenir, le calendrier de mise en œuvre et les ressources requises. S'inspirant d'une proposition initiale qui prévoyait un effectif de base de 7 000 policiers et à la lumière d'un certain nombre de projets déjà élaborés, ce plan privilégiera la mise en place d'institutions comme l'Inspection générale, qui peuvent contribuer à professionnaliser la PNH. Ce plan aidera aussi le nouveau gouvernement à décider de la structure dont le pays doit être doté en matière de sécurité, notamment dans les zones où sévit le crime organisé et le long des côtes et des frontières.

32. Pour asseoir un processus de réforme global, la Mission, avec les responsables de la Police nationale, s'emploie à enregistrer les policiers sur le terrain. Ce processus, qui consiste à recenser les policiers en exercice, ainsi que les numéros de série de leur arme, peut aider à donner une idée précise des effectifs actuels et servir de référence à l'avenir. À la fin janvier, 4 492 policiers et membres du personnel de la PNH avaient été enregistrés. Une promotion de 778 policiers de la PNH a achevé sa formation à l'École de police le 20 septembre et a été déployée à Port-au-Prince au début octobre. Quelque 38 836 citoyens haïtiens se sont portés candidats pour faire partie de la prochaine promotion, qui entrera à l'École de police en février 2006. Les candidats retenus bénéficieront d'un programme révisé et renforcé, élaboré avec le concours de la MINUSTAH.

33. En outre, la Mission encouragera la réforme de la Police nationale haïtienne au moyen d'un programme de certification des policiers et des unités de la police nationale. Elle prévoit de délivrer aux policiers en exercice des certificats

provisoires qui seraient valides pour une période initiale de 12 mois et seraient ensuite renouvelables sous réserve que leurs titulaires satisfassent aux normes de la profession et au contrôle de sécurité. Conformément aux résolutions 1542 (2004) et 1608 (2005) du Conseil de sécurité, les recommandations de la MINUSTAH seraient mises en œuvre par les autorités haïtiennes, qui demeurent responsables de toutes les décisions concernant le personnel, et veilleraient à ce qu'aucun policier non certifié ne serve dans la Police nationale. Le processus aboutira à la certification des policiers, des unités et, à terme, de la PNH dans son ensemble, si bien que l'institution atteindra un niveau de capacité qui rendra inutile tout contrôle permanent. La réforme de la police et la mise en place d'une force de police compétente et professionnelle passent par la coopération constructive et constante de la PNH à tous les niveaux, ainsi que par le soutien politique des autorités haïtiennes.

34. Le rythme accru de la réforme de la police augmentera la charge de travail de la MINUSTAH en matière de contrôles de sécurité, de formation et de conseils, au point que ses capacités actuelles risquent de ne plus suffire. La Mission devra aussi renforcer son action sur le terrain en déployant des conseillers stratégiques auprès de la PNH et de l'Inspection générale pour promouvoir une bonne gestion et l'utilisation de procédures budgétaires adéquates. Les incidences de ces tâches supplémentaires pour la Mission seront examinées dans les mois à venir. En outre, des contributions bilatérales seront essentielles pour faire face aux besoins logistiques et en ressources, et elles devraient être coordonnées étroitement avec le programme de création de capacités de la Mission pour assurer une utilisation judicieuse des ressources.

D. Justice et système pénitentiaire

35. La professionnalisation de la Police nationale haïtienne ne sera durable que si elle s'accompagne d'un progrès général des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Une vaste étude de ces deux systèmes, menée par la Mission conformément à la résolution 1608 (2005) du Conseil, a fait apparaître un certain nombre de carences graves qui ont des conséquences non négligeables pour le respect des droits de l'homme, la sécurité et la stabilité politique.

36. L'examen de la MINUSTAH montre que bien des procédures ne respectent pas les normes internationales. Les quelques décisions rendues par les tribunaux sont rarement exécutées. Les tribunaux restent inaccessibles à un grand nombre de Haïtiens en raison des distances à parcourir et du manque de ressources humaines et matérielles, d'information ou d'aide juridictionnelle. Dans tout le pays, la justice semble arbitraire et les citoyens ne peuvent pas compter sur une application juste et impartiale de la loi.

37. La corruption semble miner la confiance dans le système judiciaire à tous les niveaux. En outre, la dépendance excessive du judiciaire par rapport à l'exécutif le rend peu crédible. Le Ministre de la justice a la haute main sur la nomination de tous les magistrats et le déroulement de leur carrière, sur l'administration, la distribution des ressources humaines et matérielles et les décisions d'ordre budgétaire. Ces problèmes sont exacerbés par le manque de lois relatives au statut des juges, à l'organe qui les nomme, à la gestion et au régime disciplinaire des magistrats. Le décret par lequel le Président par intérim a mis à la retraite d'office cinq juges de la

Cour suprême pour les remplacer immédiatement par cinq autres (voir par. 4 ci-dessus) n'a pas de quoi rassurer. Les décisions du Président par intérim ont amené les magistrats à faire la grève pendant sept semaines à l'instigation de leurs associations locales.

38. Parmi les problèmes dont souffre le système judiciaire haïtien, celui des détentions prolongées et arbitraires est le plus urgent. En raison du manque d'efficacité des tribunaux et des juges, les prisons sont de plus en plus surpeuplées à mesure qu'y affluent des personnes dont le dossier n'est pas traité en temps voulu. Au 16 janvier, plus de 90 % des 3 700 détenus du pays, qu'ils soient accusés de crimes graves ou d'infractions mineures, se trouvaient en détention provisoire. Le nombre croissant de détenus emprisonnés dans des locaux inadéquats, notamment dans le pénitencier national où se trouvent 1 900 prisonniers, pose des problèmes de sécurité et de droits de l'homme qu'il faut résoudre d'urgence. Paradoxalement, la plus grande efficacité de la police pourrait aggraver encore le problème.

39. En juillet 2005, le Ministre de la justice a créé une commission spéciale d'examen des détentions chargée d'étudier la question de la détention provisoire. Cette instance, dont le fonctionnement n'était pas soumis à un contrôle indépendant, ne semble cependant pas avoir été en mesure de faire avancer réellement les choses et elle n'a pas siégé depuis la fin septembre 2005. Parallèlement, la MINUSTAH, en coopération avec l'administration pénitentiaire à Port-au-Prince, a établi une liste de 458 personnes placées en détention provisoire pour des infractions relativement mineures et dont la libération conditionnelle pouvait être envisagée; 55 détenus ont ainsi été libérés. Les autorités nationales doivent d'urgence intensifier leurs efforts pour trouver immédiatement une solution à la pratique généralisée et inadmissible des détentions provisoires, en recourant, le cas échéant, au soutien technique de la MINUSTAH.

40. De l'avis de la Mission, le renforcement à long terme des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire exigera des autorités haïtiennes qu'elles donnent une structure et une base juridiques plus solides au système judiciaire. Le 28 décembre 2005, le Gouvernement de transition a adopté un décret concernant le Conseil supérieur de la magistrature qui, s'il présente quelques lacunes, a le mérite d'instituer un service d'inspection du judiciaire et des mesures disciplinaires. Il est également essentiel d'adopter des lois concernant le statut des magistrats et l'école de la magistrature.

41. En même temps, tout progrès exigera un programme élargi d'assistance internationale pour renforcer les capacités professionnelles du pouvoir judiciaire et autres acteurs du système. Cette assistance pourrait prendre la forme d'un programme structuré et ciblé qui conjuguerait formation théorique et pratique, et pourrait aussi réduire le risque d'une nouvelle augmentation du nombre de détentions prolongées en permettant un traitement plus rapide des dossiers. À titre d'exemple, des spécialistes des domaines pertinents pourraient être intégrés dans la MINUSTAH et mettre leurs compétences professionnelles au service des acteurs du système judiciaire – bureaux du Procureur, des juges d'instruction et des juges du fond, par exemple – tout en continuant de contribuer à la mise en place d'un programme d'aide juridictionnelle en coopération avec les barreaux national et régionaux.

42. De nouvelles propositions dans ce sens pourraient être élaborées et soumises au Conseil de sécurité pour examen, après discussion avec les nouvelles autorités

haïtiennes qui seront la clef de leur succès. L'action de la Mission dans ce domaine devrait être renforcée par une assistance bilatérale, indispensable aux plans matériel et logistique pour rénover l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire, et qui pourrait aussi faciliter la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation spécialisée.

IV. Droits de l'homme

43. Pendant la période à l'examen, le respect des droits de l'homme de la population haïtienne est demeuré en deçà des normes acceptables, essentiellement faute d'institutions indépendantes chargées de faire respecter la loi. Des bandes armées sévissant en particulier dans divers quartiers de Port-au-Prince, ainsi qu'à Artibonite, dans le nord-est et ailleurs, ont continué à tuer, à enlever et à harceler ainsi qu'à commettre des vols à main armée et des actes d'extorsion. La violence collective, notamment le lynchage et la destruction de biens, demeure un problème généralisé et il est fréquent que les responsables de l'application des lois et les autorités judiciaires n'y mettent pas un frein.

44. La MINUSTAH a mis en évidence plusieurs cas d'exécutions sommaires perpétrées par des policiers haïtiens ou des milices spéciales liées à certains éléments de la police, mais le suivi de ces incidents n'a pas été satisfaisant. Si quelques policiers ont été arrêtés en rapport avec les exécutions qui ont eu lieu à Martissant le 20 août, des membres d'une milice qui semblaient être impliqués ont été libérés sans être inculpés, et les auteurs présumés n'étaient toujours pas mis en examen et poursuivis le 21 janvier. Dans le nord, la Mission a rassemblé des informations sur une exécution sommaire à Grande Rivière du Nord en octobre 2005, mais en dépit des éléments de preuve portés à son attention, la Police nationale haïtienne n'a pas enquêté. Après enquête, il est apparu que la police avait activement participé à ce qui semblait être des lynchages dans les quartiers de Solino et de Bel-Air à Port-au-Prince. Ces informations ont été portées à l'attention des autorités haïtiennes mais n'ont pas non plus été suivies d'effet. En outre, la PNH n'a rien fait pour enquêter sur les cas de tortures et de mauvais traitements en garde à vue ou pour en sanctionner les auteurs.

45. L'ancien Premier Ministre, M. Yvon Neptune, et l'ancien Ministre de l'intérieur, M. Jocelerme Privert, sont tous deux détenus depuis plus de 17 mois. La date de leurs procès n'est toujours pas fixée, mais ils pourraient en principe prétendre à une libération provisoire. Annette Auguste, également appelée Sò Ann, est emprisonnée depuis mai 2004 sans avoir été inculpée. De son côté, le père Gérard Jean-Juste, qui a été emprisonné en juillet 2005, vient tout juste d'être mis en examen pour possession illégale d'armes et association de malfaiteurs. Le 29 janvier, il a quitté l'annexe de la prison nationale pour Miami, afin d'y recevoir des soins médicaux d'urgence. Il devra ensuite retourner à Haïti pour y être jugé. Ses avocats ont fait appel.

46. M. Louis Joinet, l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, s'est rendu dans le pays en novembre 2005. Son rapport sur la question sera présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session, fin mars 2006.

47. La protection accrue des droits de l'homme exige une approche globale associant réforme législative, renforcement des institutions, éducation civique et appui aux organisations locales de défense des droits de l'homme. Elle est donc

indissociable de l'action menée par la MINUSTAH pour promouvoir la sécurité et l'état de droit et accroître les capacités des institutions haïtiennes, y compris la Police nationale haïtienne. La Mission a déjà assuré une formation au droit international relatif aux droits de l'homme et au système judiciaire haïtien à des policiers de la PNH à Port-au-Prince, Jacmel, Les Cayes, Gonaïves et Jérémie, et elle poursuivra son action dans ce sens. En outre, en coopération étroite avec des organisations non gouvernementales locales, elle a mis au point des activités d'éducation civique dans les provinces. Comme dans d'autres domaines relevant du mandat de la Mission, le progrès passe par une coopération étroite entre la MINUSTAH, les autorités haïtiennes et les acteurs bilatéraux.

48. **Protection de l'enfance.** La MINUSTAH et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé une campagne ciblée sur les partis politiques et les représentants de la société civile pour que la protection de l'enfance figure au programme politique des candidats aux élections. Afin de faciliter le désarmement et la réintégration des enfants associés avec des groupes armés, notamment à Cité Soleil, la Mission, avec l'UNICEF et des partenaires locaux, préconise la mise en place de mécanismes judiciaires de transition qui viendraient s'ajouter au droit pénal haïtien et permettraient dans certaines conditions l'amnistie d'enfants associés avec des groupes armés. Le désarmement d'enfants recrutés par les bandes armées est assorti de sanctions dans le droit pénal en vigueur.

49. **Protection des femmes.** Après avoir encouragé la participation des femmes au processus électoral, la MINUSTAH a renforcé sa lutte contre la violence à l'égard des femmes en tant que membre du Comité national de coordination pour la prévention de la violence à l'égard des femmes. Il s'agit à la fois de renforcer les activités de prévention et de mettre au point une série d'activités visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, dans le but d'accroître les capacités locales. Une analyse récente des statistiques fournies par des institutions locales montre que le nombre de femmes et de filles qu'elles accueillent est en hausse, en particulier pour les années 2004 et 2005. Ces données montrent aussi qu'un grand nombre de viols ont lieu sous la menace des armes, que les viols en réunion sont fréquents et que non moins de 50 % des victimes sont des mineures. Il semble toutefois que les cas de violence signalés aux responsables de la justice et de la sécurité soient peu nombreux, par manque de confiance dans le système judiciaire et par peur des représailles, si bien que les responsables restent impunis.

V. Situation humanitaire et développement

50. Les progrès accomplis dans le règlement des problèmes politiques, de sécurité et de respect du droit susmentionnés revêtent une importance cruciale pour le retour à la normalité en Haïti, mais le pays ne pourra parvenir à une stabilité durable et la consolider que si de nombreux besoins sont satisfaits dans les domaines humanitaire et du développement. Tout comme les problèmes de sécurité continuent de nuire à l'activité économique normale et à l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, les possibilités économiques limitées du pays exacerbent le risque de violence et encouragent la criminalité.

51. **Situation humanitaire.** Pendant la période considérée, Haïti a été victime de quatre catastrophes naturelles d'intensité variable qui ont fait 24 morts et cinq disparus. Les pertes humaines et les dégâts causés aux habitations, aux écoles, à

l'infrastructure et à l'agriculture sont dus pour l'essentiel à l'ouragan Wilma et à la tempête tropicale Alpha. Une aide supplémentaire est nécessaire pour aider quelque 300 familles à reconstruire leurs maisons détruites, ainsi que les pêcheurs de la zone côtière du sud qui ont perdu leurs moyens d'existence. Les autorités nationales, la MINUSTAH et les organisations non gouvernementales ont coordonné leurs initiatives dans le cadre du plan d'urgence interorganisations en cas de catastrophe naturelle et contribué à réduire au minimum les pertes humaines et matérielles en menant des actions de prévention et en organisant immédiatement les secours. Parallèlement, la lutte contre la sécheresse du début de l'année, aggravée par les ouragans Dennis et Émily, a progressé dans les zones montagneuses du sud, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ayant distribué à quelque 31 000 familles des intrants agricoles financés par l'Union européenne. Les organismes humanitaires ont également fourni un appui, en particulier dans les villes de Ouanaminthe et Belladere, à la suite de rapatriements.

52. À Gonaïves, 50 écoles ont été remises en état avec l'appui de l'UNICEF. Plus de 40 000 enfants ont bénéficié de manuels scolaires; 800 enseignants ont été formés à l'éducation sanitaire et aux droits de l'enfant et 80 écoles ont été équipées de mobilier scolaire. Outre l'action qu'elle entreprend normalement pour faire face aux déficiences chroniques du système de santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rénové les quatre grands hôpitaux du pays (trois à Port-au-Prince et un à Petit Goâve), créant des services d'urgence et des blocs opératoires et aidant à la formation du personnel.

53. En novembre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en coopération étroite avec la MINUSTAH et des organismes des Nations Unies, a créé un portail d'information humanitaire (<<http://www.hahin.org>>) qui permet la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations humanitaires clefs en vue de renforcer l'efficacité des secours et la coordination de l'aide humanitaire aux populations touchées.

54. **Développement et Cadre de coopération intérimaire.** La communauté internationale s'est montrée généreuse à l'égard d'Haïti et des fonds importants ont déjà été décaissés. Seize mois après la conférence de Washington de juillet 2004, le Gouvernement de transition a annoncé avoir reçu quelque 600 millions de dollars des États-Unis, soit 43 % des contributions initialement annoncées. Toutefois, il faudra absolument fournir de nouveaux efforts pour promouvoir un progrès sensible propre à encourager la stabilité. Dans un pays où le revenu annuel par habitant n'est encore que de 1 742 dollars et qui figure au 153^e rang sur 177 pays pour l'indice du développement humain 2005, les possibilités économiques offertes par le transbordement de drogues continuent de représenter un important facteur déstabilisateur, et le risque de corruption demeure.

55. Lors de la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 octobre 2005, et qui a vu la communauté internationale reconfirmer ses engagements, il a été décidé que le calendrier du Cadre de coopération intérimaire serait prolongé de septembre 2006 à la fin 2007. Cette mesure vise à donner au nouveau gouvernement le temps d'évaluer les ressources nécessaires pour poursuivre les réformes, de veiller à ce que l'aide au développement ne soit pas interrompue pendant la délicate période postélectorale et de préparer sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Les fonds supplémentaires nécessaires à cette fin seront mobilisés à la faveur d'une conférence internationale de donateurs qui

aura lieu pendant le troisième trimestre de 2006, mais un document de stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté est en cours d'établissement afin de faciliter l'accès à un financement international à des conditions de faveur au titre du Mécanisme pour la croissance et la réduction de la pauvreté du Fonds monétaire international, ainsi qu'à un allègement de la dette dans le cadre du Programme pour les pays pauvres très endettés de la Banque mondiale.

56. La communauté internationale devra faire un effort particulier pour répondre aux besoins des nouvelles autorités pendant les six mois qui suivront leur entrée en fonctions de manière à ce qu'elles soient en mesure de répondre à des besoins urgents, encourageant ainsi une amélioration tangible des conditions de vie du peuple haïtien. Entre autres initiatives, elle pourrait fournir des matériels de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture et appuyer quelques projets d'infrastructure de petite ampleur propres à créer des emplois à court terme. Elle pourrait aussi aider les nouvelles autorités à se doter d'un minimum d'équipement pour commencer à répondre aux besoins de la population. Ces initiatives viendraient compléter l'action menée par la MINUSTAH pour créer des capacités et mettre en place des institutions, notamment au moyen de son système de projets à impact rapide.

57. **VIH/sida.** Pendant la période à l'étude, 1 287 membres du personnel de la MINUSTAH ont été sensibilisés à la question du VIH/sida et 67 personnes ont demandé à bénéficier de services de conseil et de dépistage. En outre, 345 membres du personnel d'organismes des Nations Unies ont été formés à la Stratégie d'apprentissage des Nations Unies concernant le VIH/sida, et 45 policiers de la PNH ont reçu une formation visant à leur apprendre à donner l'exemple. Dans le cadre de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, le 1^{er} décembre 2005, une série d'activités de sensibilisation de la population ont été menées, notamment la formation d'anciens membres de bandes et de leurs familles à la prévention et au traitement du VIH/sida, la formation de 481 habitants de Bel-Air aux techniques de sensibilisation, la diffusion de spots télévisés contenant un message des responsables de la MINUSTAH et des chefs d'organismes des Nations Unies et la distribution de T-shirts portant le slogan de la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2005 « Vaincre le sida – tenir la promesse ».

VI. Appui à la Mission

58. La rénovation du quartier général de la Mission est achevée, et la MINUSTAH a construit des installations pour les nouveaux éléments de la force, notamment sa réserve. Le travail de rénovation et de remise en état est achevé dans 22 des 50 commissariats de police où seront affectés des policiers de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne. La Mission a également créé un centre opérationnel de réinsertion dans le cadre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à Croix-de-Bouquet et a entrepris d'agrandir encore les installations.

VII. Aspects financiers

59. Dans ses résolutions 60/18 du 23 novembre 2005 et 59/17 B du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a alloué au compte spécial de la MINUSTAH un montant total de 516 488 500 dollars, soit 43 040 708 dollars par mois, pour la période allant du

1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 février 2006, le coût de l'entretien de la Mission jusqu'au 30 juin 2006 serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

60. Au 30 novembre 2005, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 135,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 988 300 000 dollars.

61. Au 30 novembre 2005, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH s'élevaient au total à 9,8 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 octobre 2005 et au 30 septembre 2005 respectivement, selon le système des versements trimestriels.

VIII. Observations

62. Les défis que représente la stabilisation d'Haïti peuvent sembler redoutables, notamment les risques courus par le personnel de la MINUSTAH sur le terrain. Cela ne devrait toutefois pas occulter les progrès qui ont été faits, ni affaiblir la volonté de la communauté internationale de s'attaquer aux tâches complexes qui l'attendent. Des progrès non négligeables ont été accomplis dans la mise en place des fondements d'une transition démocratique sans exclusive, à un rythme qui ne semblait pas envisageable il y a un an. Si la violence et la criminalité dans la ville de Port-au-Prince suscitent une grande inquiétude parmi la population, le niveau de sécurité est relativement élevé dans la plus grande partie des provinces. Ce progrès montre tout ce qui est possible si la population et les responsables d'Haïti saisissent l'occasion offerte par le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et si la communauté internationale demeure résolue et prête à apporter l'aide diversifiée et coordonnée dont le pays a besoin.

63. Pendant les mois à venir, le processus électoral exigera des responsables haïtiens et de la communauté internationale qu'ils répondent à des besoins particuliers. Il est essentiel que les autorités mènent à bien les derniers préparatifs matériels encore nécessaires à l'appui d'élections libres, régulières et transparentes, et que tout soit fait pour encourager la participation de la population. Le succès du processus électoral et les perspectives de progrès à l'avenir dépendront aussi de la modération et du sens des responsabilités dont feront preuve les candidats aux élections et leurs électeurs, quelle que soit l'issue du scrutin. Parallèlement, la MINUSTAH et la communauté internationale devront travailler en coopération étroite avec les autorités locales pour faciliter ce processus complexe sur le plan logistique, ainsi que le travail des observateurs internationaux dont la contribution sera indispensable.

64. La MINUSTAH continuera de tout faire pour enrayer la criminalité et la violence dans le pays, en particulier dans la capitale, à un moment où un sentiment d'insécurité pourrait ébranler démesurément la confiance de la population. La stabilité pendant la période des élections pourrait être encore renforcée si un ou plusieurs États Membres s'engageaient à fournir un appui, le cas échéant, pendant le processus électoral.

65. À terme, la sécurité d'Haïti passera par la réforme et le renforcement de la Police nationale haïtienne. La mise en place d'une police professionnelle et efficace exigera une aide soutenue de la communauté internationale pendant un certain nombre d'années. La réalisation de cet objectif est une condition préalable indispensable à la stabilité d'Haïti, et le pays ne sera pas en mesure de maintenir seul sa propre sécurité tant que ce processus ne sera pas achevé. La conclusion d'un arrangement juridique entre la MINUSTAH et les autorités haïtiennes, qui précise les bases concrètes de la collaboration avec la Police nationale haïtienne peut contribuer à l'efficacité de la réforme, ainsi que des opérations. En attendant, l'enregistrement des policiers, qui devrait s'achever dans les mois à venir, peut fournir des points de comparaison utiles pour l'avenir. Le travail de réforme devrait s'accélérer dans les prochains mois et la capacité actuelle de la MINUSTAH risque de ne pas suffire pour faire face aux tâches qu'il suppose. L'assistance technique visant à renforcer les institutions chargées de faire appliquer la loi gagnerait en efficacité si la MINUSTAH était dotée d'une capacité de fournir des conseils sur les mesures à prendre aux ministères concernés.

66. La réforme de la Police nationale haïtienne devrait être complétée et renforcée par des initiatives visant à remédier aux lacunes du système judiciaire. Il est vital que les autorités nationales actuelles et futures, en ayant recours si besoin est au soutien technique de la MINUSTAH, trouvent une solution rapide au problème des nombreuses détentions provisoires de longue durée; la poursuite de cette situation est inacceptable du point de vue des droits de l'homme et elle aurait aussi de lourdes conséquences pour la sécurité et la stabilité du pays. Parallèlement, le renforcement du système judiciaire haïtien nécessite l'adoption de réformes législatives par les autorités haïtiennes et un programme systématique, soutenu au plan international, de création de capacités professionnelles associant formation universitaire et formation en cours d'emploi. Ce programme pourrait prévoir notamment l'intégration à la MINUSTAH d'experts qualifiés dans les domaines pertinents qui mettraient leurs connaissances professionnelles au service des acteurs judiciaires dans les bureaux du Procureur, des magistrats instructeurs et des juges du fond, tout en continuant à aider à la mise au point d'un programme d'aide juridictionnelle en association avec les barreaux national et régionaux.

67. L'installation d'un gouvernement élu marquera une nouvelle étape dans la transition d'Haïti vers une démocratie stable. Il sera essentiel que les nouveaux dirigeants montrent leur ferme attachement à la réconciliation et à une démarche sans exclusive. Le progrès politique et institutionnel d'Haïti exigera une volonté sans failles de promouvoir les valeurs démocratiques clefs, notamment la promotion du dialogue national, le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire et une fonction publique et une police impartiales et professionnelles, ainsi qu'une ferme volonté de protéger les droits de l'homme.

68. Pour mener sa tâche à bien, le nouveau gouvernement aura besoin d'une aide internationale soutenue à long terme en matière de création d'institutions et de capacités à tous les niveaux. Tout comme le renforcement de la sécurité peut faciliter le développement économique et social, une amélioration immédiate de la situation sociale et économique peut contribuer grandement à la stabilité. Il faut espérer que les bienfaits du Cadre de coopération intérimaire se manifesteront clairement dans les mois à venir et que ce processus peut être complété par l'octroi aux nouvelles autorités d'une assistance visant à répondre aux besoins essentiels

dans des domaines comme la santé et l'éducation, l'agriculture et la création d'emplois.

69. Dans ces conditions, je recommande le maintien de la Mission avec son effectif actuel pendant une période de six mois, pour permettre de nouvelles consultations ainsi qu'une évaluation du rôle de la MINUSTAH après les élections. Des recommandations sur la question seraient élaborées et présentées au Conseil de sécurité dans un nouveau rapport, présenté bien avant la fin du prochain mandat, qui commencerait le 15 février 2006.

70. Je suis reconnaissant aux États Membres qui continuent de fournir des contingents et du personnel de police à la MINUSTAH, ainsi qu'aux membres du Groupe restreint et d'autres organismes, institutions, contribuants et donateurs, du soutien politique et pratique inestimable qu'ils fournissent à la Mission dans l'exécution de son mandat. Je les engage à continuer d'apporter un appui sans failles à la MINUSTAH et à nos efforts communs en Haïti. La période difficile qui nous attend exigera de la communauté internationale qu'elle ne ménage pas ses efforts pour permettre à Haïti et à la MINUSTAH de parvenir à leurs objectifs.

71. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, ainsi que le personnel militaire, civil et de police de la MINUSTAH pour leur dévouement et leur attachement aux valeurs et objectifs de l'Organisation des Nations Unies et pour la manière remarquable dont ils s'acquittent de leur mission, dans des circonstances souvent difficiles.

72. Enfin, je tiens à saluer la mémoire de l'ancien commandant de la force, le général Bacellar, et de tous les membres des forces de maintien de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix pendant la période à l'examen. Leur sacrifice ne sera pas oublié.

Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
pays fournissant des militaires et des contingents
(au 31 janvier 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>	Total
Argentine	9	559	568
Bolivie	4	–	4
Brésil ^a	22	1 200	1 222
Canada	6	–	6
Chili	8	534	542
Croatie	1	–	1
Équateur	1	66	67
Espagne	2	200	202
États-Unis d'Amérique	4	–	4
France	3	–	3
Guatemala	5	82	87
Jordanie	23	1 494	1 517
Malaisie	1	–	1
Maroc	4	164	168
Népal	8	779	787
Paraguay	3	–	3
Pérou	7	204	211
Philippines	2	190	192
Sri Lanka	12	949	961
Uruguay	11	961	972
Yémen	1	–	1
Total	132	7 382	7 519

^a Y compris le commandant de la force.

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
pays fournissant des membres de la police civile
et des unités de police constituées (au 31 janvier 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	Total
Bénin	29	–	29
Bosnie-Herzégovine	7	–	7
Brésil	5	–	5
Burkina Faso	88	–	88
Cameroun	42	–	42
Canada ^a	118	–	118
Chili	24	–	24
Chine	9	125	134
Égypte	12	–	12
El Salvador	7	–	7
Espagne	23	–	23
États-Unis d'Amérique	50	–	50
Fédération de Russie	8	–	8
France	79	–	79
Ghana	25	–	25
Guinée	39	–	39
Jordanie	4	290	294
Mali	13	–	13
Népal	13	125	138
Niger	20	–	20
Nigéria	10	125	135
Pakistan	–	250	250
Philippines	29	–	29
Roumanie	4	–	4
Sénégal	44	85	129
Sierra Leone	7	–	7
Tchad	19	–	19
Togo	9	–	9
Turquie	15	–	15
Uruguay	6	–	6
Vanuatu	3	–	3
Yémen	2	–	2
Zambie	12	–	12
Total	777	1 000	1 777

^a Y compris le chef de la police.

